

Route du Moulin 49 – 1782 Lossy

✉ aes@lasonnaz.ch

Accueil extrascolaire (AES)

Nous vous remercions de bien vouloir remplir un talon d'inscription par enfant, de le signer et de le renvoyer par courrier postal, **jusqu'au vendredi 15 mai 2026** à l'adresse suivante :

- ▶ Par courrier : AES La Sonnaz - Route du Moulin 49 - 1782 Lossy (boîte aux lettres de la commune)
- ▶ Par courriel : aes@lasonnaz.ch

Les inscriptions seront traitées conformément au règlement d'application. Une lettre de confirmation des jours de fréquentation de l'AES et des coûts y relatifs vous parviendra une fois le planning établi.

Formulaire d'inscription

*Je soussigné(e), inscris mon enfant à l'accueil extrascolaire pour l'année scolaire 2026 – 2027
(un formulaire par enfant).*

Fiche signalétique de l'enfant :

Nom et prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____ Garçon Fille

Domicile : _____

Langue maternelle : _____

Degré de scolarité : _____ H

(pour l'année scolaire 2026-2027)

Type d'inscription à l'accueil extrascolaire

- **Inscription régulière** : inscription pour des plages-horaires fixes pour toute la durée de l'année scolaire. Ce type d'inscription est prioritaire sur toutes les autres. Ces inscriptions sont prises en compte pour définir les plages horaires d'ouverture de l'AES.
- **Inscription occasionnelle/de dépannage** : inscription pour la fréquentation des plages-horaires déjà ouvertes communiquées au minimum le jour avant, par courriel (aes@lasonnaz.ch), est acceptée tant qu'il reste suffisamment de places d'accueil. Ce type d'inscription sera pris en considération selon l'ordre d'arrivée. Ces inscriptions ne sont pas prises en compte pour définir les plages horaires d'ouverture de l'Accueil.
- **Inscription irrégulière** : inscription pour des plages-horaires pour 1 mois au minimum. Merci d'indiquer les plages souhaitées (uniquement possibles pour les parents avec horaire de travail irrégulier : *joindre une attestation d'horaire irrégulier de l'employeur*). Transmettre par e-mail (aes@lasonnaz.ch) la liste des présences de l'enfant **au plus tard le 25 du mois** pour le mois suivant.

Veuillez indiquer vos besoins en plages horaires les plus probables. **Pour les enfants qui seront en 3H ou 4H pour l'année scolaire 2026-2027, les alternances n'étant pas encore connues, veuillez indiquer tous vos besoins de garde. Ceux-ci seront adaptés dès lors que l'alternance sera communiquée par l'école.**

Veuillez cocher les cases correspondantes aux plages horaires souhaitées pour votre enfant :

	Unité	Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	Matin	07h00-08h10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	Matinée	08h10-11h55	Fermé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Fermé	<input type="checkbox"/>
3	Midi avec repas	11h55-13h45	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	Après-midi	13h45-15h30	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	Fin d'après-midi	15h30-18h00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Les unités d'accueil sont ouvertes du moment que 2 enfants y sont inscrits de manière régulière.

Pour les vacances scolaires, il est possible de s'inscrire directement à l'Accueil extrascolaire de Granges-Paccot sur leur site internet.

[Lien site Granges-Paccot](#)

Le cas échéant, merci d'en informer l'AES de La Sonnaz par courriel : aes@lasonnaz.ch

Renseignements personnels (ces renseignements seront traités de manière confidentielle)

Renseignements concernant les parents / responsables légaux

Nom du père : Nom de la mère :

Prénom : Prénom :

Etat civil : Etat civil :

En cas de séparation des parents, mentionner chez qui la facture doit être adressée :

NPA, localité : NPA, localité :

Tél. privé : Tél. privé :

Tél. professionnel : Tél. professionnel :

Adresse courriel : Adresse courriel :

Profession : Profession :

Taux d'activité : Taux d'activité :

Employeur : Employeur :

Qui contacter en cas de nécessité et/ou d'urgence ?

Nom :Tél. privé :

Prénom :Tél. professionnel :

Lien avec l'enfant :Mobile :

En cas d'urgence ou d'impossibilité d'atteindre les parents, ceux-ci autorisent le personnel de l'accueil à appeler la personne mentionnée ci-dessus ou de faire appel au service d'urgences si nécessaire.

Remarques :

Renseignements sur la santé de l'enfant inscrit

Souffre-t-il d'une maladie particulière ? non oui : laquelle ?.....

Est-il actuellement sous traitement médical ? non oui : lequel ?.....

Présente-t-il des allergies ? non oui : lesquelles ?.....

A-t-il des intolérances alimentaires majeures ? (si oui, fournir une attestation médicale)

Suit-il un régime alimentaire particulier ? non oui : lequel ?.....

Nom, adresse et tél. du médecin traitant :

.....

Remarques :

Matériel à apporter à l'AES

L'enfant inscrit à l'AES doit être en possession du matériel suivant :

- ❖ Une brosse à dent et un dentifrice
- ❖ Une paire de chaussons
- ❖ Des habits de rechange (pour les enfants de 1H à 3H)

Repas et goûter

Les repas sont facturés au prix coûtant, soit à **CHF 9,50**. Le goûter est compris dans la tarification de la plage horaire de fin d'après-midi.

Important :

Seuls les enfants du cercle scolaire de la commune de La Sonnaz sont admis à fréquenter l'accueil. Cette inscription est définitive. Toute résiliation ou modification d'un ou de plusieurs modules intervenant après confirmation d'inscription sera soumise aux modalités prévues dans le règlement d'application (Art. 10).

Je/nous certifie(ons) que les renseignements donnés sont exacts et j'ai/nous avons pris connaissance des conditions de l'accueil et de son règlement d'application communal et je/nous m'(nous)engage(ons) à les respecter.

Lieu, date :

Signature du père :

Signature de la mère :



La charte de bonne conduite de l'AES de La Sonnaz

Merci aux parents de bien vouloir la lire avec votre enfant et de la signer ensemble

L'enfant doit être sensibilisé aux règles de Fair Play pour jouer de manière responsable avec les autres enfants.

Les cinq règles du Fair Play.

Cinq règles d'or du Fair Play simple à compter sur les doigts d'une main

1. **J'accepte l'avis des copains qui jouent avec moi,**
même si je ne suis pas d'accord.

2. **Je joue de manière responsable.**
Je suis attentif-ve et je me sens responsable de la santé physique et morale de mes copains.

3. **Je garde mon calme.**
Je garde la tête froide, même dans les situations houleuses, je veille à apaiser les conflits. Je n'ai pas de recours à la violence.

4. **Je pense et j'agis positivement.**
J'adopte une attitude et un langage corporel positifs lorsque je joue.

5. **Je montre l'exemple.**
Je fais preuve de respect et de politesse envers tous les copains.



Pour favoriser un climat agréable et détendu pour tous, des règles de vie sont appliquées à tous moments dans la journée. Des repères sont importants dans la vie des enfants, car ils leur permettent de bien comprendre ce qui est attendu de leur part et de connaître les limites de l'accueil

Les règles de vie

- Je suis poli-e, j'ai une bonne parole envers moi et envers les autres enfants et adultes.
- J'ai un comportement adéquat calme et non-violent.
- J'écoute ce que l'on me dit.
- Je respecte les enfants, les adultes et le matériel de l'accueil.



Pour que les repas de midi et les goûters soient des moments de partage, des règles ont été établies. Elles sont affichées dans la salle à manger.

Les règles à table

- Je suis tranquille.
- Je reste assis tout au long du repas.
- Je parle doucement.
- Je mange proprement.
- Je respecte la nourriture.
- Je demande la permission pour sortir de table.
- Je respecte les enfants et les adultes qui m'entourent.



En cas de non-respect des règles établies, une sanction sera posée à l'enfant en tenant compte de la situation et de son âge. Cela amènera l'enfant à réfléchir à son comportement et à ses actes.

Nom et Prénom de l'enfant :

J'ai pris connaissance de la charte de bonne conduite et je l'ai comprise. Je suis d'accord de faire en sorte que mon comportement soit toujours le meilleur possible pour que je puisse passer de bons moments avec les personnes qui m'entourent.

Je m'engage à la respecter en tout temps et durant tout l'année.

Lieu et date : _____

Signature de l'enfant : _____

Signatures des parents : _____

Pharmacie de l'AES

Les dispositions sont prises en charge selon la directive du SEJ du 20 juillet 2016 concernant les pharmacies et les premiers soins. En cas de blessures légères, l'équipe éducative pourra utiliser :

- ❖ Une poche à glace
- ❖ Des pansements ou petits bandages
- ❖ De l'arnica sous forme homéopathique
- ❖ Des désinfectants



En cas de douleurs, fièvre et /ou autres symptômes, les parents seront avertis et selon l'évaluation de l'état général de l'enfant, viendront le chercher pour l'emmener à la maison ou chez le médecin.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant sera isolé en attendant qu'un parent puisse venir le chercher le plus rapidement possible.

Au cas où une maladie ou un accident amène à une situation d'urgence, le personnel appellera immédiatement les services d'urgence (médecin, ambulance, pompiers...) et, en attendant, prodiguera les premiers soins. Les parents seront appelés le plus rapidement possible. Le recours aux services d'urgence sera à la charge des parents.

Signature des parents :
